



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi 5 mars 2018, à 19 h 30** au Centre communautaire Manège militaire à laquelle sont présents les conseillers Daniel Fréchette, Marilyn Matheson, Alain Villemure, Delmar Fisher, Corey Strapps tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

La conseillère Sabrina Patry-McComb est absente.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Karen Blouin, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance régulière du 5 mars 2018.

L'ordre du jour se présente comme suit, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 5 mars 2018
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 février 2018 et de la séance extraordinaire du 26 février 2018
4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Environnement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Vente 2018 des immeubles pour défaut de paiement des taxes
 - 8.3 Abandon des dossiers criminels à la Cour municipale de East Angus
 - 8.4 Rapport annuel 2017 du Service des Incendies de Bury
 - 8.5 Entente d'entraide automatique avec l'agglomération de Cookshire-Eaton
 - 8.6 Entente en matière de recherche des causes circonstances d'incendie
 - 8.7 Demande auprès du MTQ de réduire la limite de vitesse - secteur McIver et 214
 - 8.8 Recommandation du CCU relativement au règlement d'usages conditionnels

2018-03-030



No de résolution
ou annotation

- 8.9 Fonctionnaire désigné pour application du règlement 343-2017
9. Législation
 - 9.1 Adoption du règlement numéro 401-1-2018 modifiant le règlement numéro 401-2018, relatif à la taxation et tarification municipale 2018
10. 2^{ième} période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Varia et affaires nouvelles
12. Information des membres du Conseil
13. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Mardi, le 3 avril 2018, à 19 h 30, au Centre Communautaire Manège Militaire sis au
563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. **Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 février 2018 et de la séance extraordinaire du 26 février 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 5 février 2018 et de la séance extraordinaire du 26 février 2018, tel que déposé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. **1^{re} période de questions du public (questions générales)**

Des questions ont été amenées concernant :

- Qualité du déneigement — pas de retour sur ma plainte ?
- Pourquoi la municipalité paie Aquatech ?
- Dois-je nommer une personne pour appliquer le règlement des nuisances par nom personnel.
- TECQ – D'autres exemples de liens fixes entre : revenus et dépenses
- Municipalité a signé un contrat à prix fixe ou à l'heure pour les travaux de la cuisine au CCMM ?
- L'école bilingue — est-ce que la municipalité est prête à soutenir les démarches pour « partir » une école bilingue ?

5. **Dépôt de la correspondance du mois**

La Directrice générale mentionne qu'il n'y a pas de correspondance particulière.

6. **Rapport du maire**

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. **Rapports des comités**

- 7.1 Administration
- 7.2 Sécurité publique
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Urbanisme et Environnement
- 7.5 Loisirs, sport et culture



No de résolution
ou annotation

2018-03-032

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 218 676,00 \$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 02-2018 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2018-03-033

8.2 Vente 2018 des immeubles pour défaut de paiement des taxes

ATTENDU QUE conformément aux articles 1022 et suivants du *Code Municipal*, le secrétaire trésorier doit préparer une liste des personnes endettées envers la municipalité;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a avisé les propriétaires en défaut par lettre recommandée;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal demande à la MRC du Haut-Saint-François de vendre, pour défaut de paiement des taxes, les immeubles identifiés ci-dessous :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à enchérir sur les immeubles de sa municipalité lors de la vente 2018 pour non paiement de taxes foncières.

Matricule	Adresse (Bury, J0B 1J0)	Taxes municipales	Cadastre
3439 84 5448.00.0000	941, Route 214	2 385.16 \$	4 773 551
3741 64 9127.00.0000	1083, Route 214	5 198.96 \$	4 773 611

Plus les frais encourus et les taxes scolaires pour chacun des immeubles.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2018-03-034

8.3 Abandon des dossiers criminels à la Cour municipale de East Angus

ATTENDU QUE le 1^{er} avril 2009, le gouvernement adoptait le décret 391-2009 concernant des ententes relatives à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la Cour municipale commune de la Ville de East Angus;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE cette entente d'une durée initiale de deux ans a été renouvelée le 1^{er} avril 2011 pour une période de dix ans;

ATTENDU QUE la Ville de East Angus souhaite résilier cette entente;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU QUE ce conseil informe le ministre de la Justice du Québec et la Directrice des poursuites criminelles et pénales qu'elle résilie l'Entente relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la Cour municipale commune de la Ville de East Angus et que cette résiliation prenne effet au terme d'un délai de 180 jours de la date des présentes, le tout sans compensation, indemnité ou pénalité de quelque nature que ce soit;

QUE malgré cette résiliation, tous les dossiers actifs découlant de cette entente soient traités jusqu'à leur complète résolution devant la cour municipale commune de la Ville de East Angus.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Le conseiller Corey Strapps s'est absenté momentanément.

8.4 Rapport annuel 2017 du Service des Incendies de Bury

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU D'ACCEPTER le rapport annuel du Service des incendies, pour l'année 2017, afin de répondre aux exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François.

ET DE faire parvenir une copie des rapports à la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.5 Entente d'entraide automatique avec l'agglomération de Cookshire-Eaton

ATTENDU QUE la municipalité de Bury et la Ville de Cookshire-Eaton désirent conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide automatique pour la protection contre l'incendie et aux interventions d'urgence sur une partie du territoire de Newport et de Cookshire-Eaton;

ATTENDU QUE les articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et les articles 569 et suivant du Code Municipal permettent aux deux municipalités de conclure une entente relative à ce plan;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU d'accepter le contenu de l'entente d'entraide automatique entre la Municipalité de Bury et l'agglomération de Cookshire-Eaton pour la protection contre l'incendie sur une partie des territoires de Newport et

2018-03-035

2018-03-036



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

de Cookshire-Eaton et d'autoriser le maire, monsieur Walter Dougherty, et la directrice générale, madame Karen Blouin, à signer ladite entente.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.6 Entente en matière de recherche des causes circonstances d'incendie

2018-03-037

ATTENDU QUE les municipalités concernées se sont prévalues des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q, c C-19) et des articles 569 et suivante du Code municipal du Québec (L.R.Q, c C-27 .1) pour conclure une entente en matière de sécurité incendie ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Bury accepte de conclure une entente lors de la recherche des causes et circonstances d'incendie avec les autres municipalités participantes intéressées, suivant les modalités et les conditions prévues à l'entente, pour une période de vingt-quatre (24) mois à compter du 1^{er} avril 2018 jusqu'au 31 mars 2020.

QUE le maire, monsieur Walter Dougherty, et la directrice générale, madame Karen Blouin, soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.7 Demande auprès du MTQ de réduire la limite de vitesse - secteur McIver et 214

2018-03-038

ATTENDU QU'une section de la route située entre l'entrée du réservoir d'eau potable de Bury, localisé au 322 route 214 et le 451 route 214, est excessivement dangereux et que la vitesse annoncée sur les panneaux dépasse souvent le 90 kilomètres-heure, surtout à l'intersection de la rue McIver (route 255) en bas des deux côtes ;

ATTENDU QUE la route 214 (chemin Victoria) à cet endroit est bordée de 11 résidences à l'intérieur d'une distance de plus ou moins 500 mètres et que celles-ci sont dans le périmètre urbain au plan d'urbanisme et de zonage de la municipalité ;

ATTENDU QUE les infrastructures municipales telles que les réseaux d'eau potable, d'égouts et d'éclairage ainsi que quelques bornes incendies sont présentes à l'intérieur du périmètre urbain ;

ATTENDU QU'il y a des arrêts d'autobus scolaires dans le secteur visé par cette demande ;

ATTENDU QUE les véhicules lourds de la municipalité doivent traverser l'intersection de la route 214/McIver/Island Brook plusieurs fois par jour, tout au long de l'année.

ATTENDU QUE dans la municipalité de Newport, à l'intersection de la route 212 et du chemin Island Brook, la vitesse est réduite à 70 km, avec approximativement le même nombre de résidences, moins de circulation croisée et une vision nettement meilleure ;

ATTENDU QU'il y a lieu que le Ministère des Transports du Québec (MTQ) revoie la limite de vitesse maximum afin de l'abaisser dans ce tronçon de la route 214 (chemin Victoria) à 50 kilomètres-heure en bas de



No de résolution
ou annotation

la côte, au coin de la rue McIver, sur une distance d'environ 500 pieds de chaque côté de cette même intersection.

ATTENDU QU'afin d'atteindre les deux extrémités sud et ouest du tronçon décrit dans le premier attendu ci-haut, la municipalité recommande d'abaisser la vitesse à 70 kilomètres-heure.

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que la municipalité de Bury demande au MTQ d'abaisser la vitesse à 50 kilomètre-heure et 70 kilomètre heure sur la route 214 (chemin Victoria) de chaque côté de la rue McIver en raison de risques d'accidents causés par la vitesse excessive des autos et des camions passant dans cette section urbanisée de la municipalité.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.8 Recommandation du CCU relativement au règlement d'usages conditionnels

2018-03-039

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 773 045 a soumis un projet de construction à la municipalité pour étudier la conformité aux règlements municipaux;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), ayant comme objectif de se prononcer sur les projets relatifs à l'urbanisme, a pris connaissance du projet et a présenté sa recommandation aux membres du Conseil ;

ATTENDU QUE le Conseil s'appui sur la recommandation du CCU dans sa prise de décision relativement au projet en question;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU QUE le Conseil autorise la démarche pour adopter un règlement sur les usages conditionnels dans la zone RE-8.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.9 Fonctionnaire désigné pour application du règlement 343-2017

2018-03-040

ATTENDU QUE l'article 2.1 du règlement 343-2015 relatif aux permis et certificats exige qu'un fonctionnaire soit désigné pour l'application du règlement;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU de nommer l'inspecteur municipal comme fonctionnaire désigné pour l'application du règlement 343-2017 relatif aux permis et certificats et tous les règlements le modifiant.

ADOPTÉ UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

2018-03-041

9. Législation

9.1 Adoption du règlement numéro 401-1-2018 modifiant le règlement numéro 401-2018, relatif à la taxation et tarification municipale 2018

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a adopté un budget municipal pour l'année financière 2018 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE le présent règlement modifie le règlement 401-2018 ;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'apporter des modifications dans la tarification des taux de la taxe foncière pour l'année fiscale 2018 ;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'apporter des modifications dans le tarif pour l'enlèvement, le transport et la disposition des ordures régulières et pour les matières recyclables;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance extraordinaire du Conseil le lundi 26 février 2018 ;

ATTENDU QUE la présentation du présent règlement a eu lieu à la séance extraordinaire du Conseil le lundi 26 février 2018 ;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU QUE le règlement portant le numéro 401-1-2018 soit adopté.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

10. 2^e période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)

Des questions ont été amenées :

- # 20 — le mois passé pour deux personnes — réponses différentes cette fois.
- #31 — Titre de l'employé en question ?
- #32 — Lien de parenté avec un élu ?
- #49 – Qui a mis feu au camion ?
- 8.4 Premier rapport annuel du service ?
- 8.6 Pour étudier cas général du passé ou un problème spécifique ?
- 8.8 Est-ce qu'on peut me donner un exemple d'un usage conditionnel ?
- Est-ce que les personnes vivent dans les maisons ?
- Où débute le 70 km heure et le 50 km heure ?

11. Varia et affaires nouvelles

Sans objet

12. Information des membres du Conseil

Sans objet



2018-03-042
No de résolution
ou annotation

13. Levée de l'assemblée

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20 h 25.

La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra le mardi 3 avril 2018, à 19 h 30, au centre communautaire Manège militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Karen Blouin, Directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions suivantes : 2018-03-032.

Signé ce 6 mars 2018

Karen Blouin, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Walter Dougherty, Maire